

21 - Tour de la Pelote - Lancement des études pour les travaux de restauration suite à l'incendie du 11 décembre 2013 - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

I - Rappel historique

La Tour de la Pelote située le long du Doubs, quai de Strasbourg, a été construite en 1475 pour renforcer l'enceinte du XII^{ème} siècle, au voisinage d'une petite anse placée à l'embouchure du ruisseau de la Mouillère. L'édifice fut modifié au siècle suivant, vers 1546, sous le règne de Charles Quint, en l'adaptant aux armes à feu légères (fusils de remparts et canons de petits calibres).

Le 21 juin 1575, l'attaque des protestants -baptisée «la surprise» par les chroniqueurs bisontins- ayant pénétré dans Besançon dans les environs immédiats de la Tour, rend cette dernière célèbre. Vers 1700, dans le nouveau dispositif de Vauban, la Pelote devient un magasin à poudre capable, en cas d'assaut, de constituer un réduit.

La Tour de la Pelote, propriété de la Ville, hébergeait un établissement de restauration. Elle est classée au titre des monuments historiques par arrêté datant du 21 octobre 1942.

Le 11 décembre 2013, un violent incendie s'est déclaré et le feu a été maîtrisé rapidement à la suite de l'intervention efficace des pompiers ; les dégâts sont cependant très importants.

II - Constat suite à l'incendie

Après l'incendie, le premier constat qui a pu être fait est le suivant :

- L'ensemble de la charpente est carbonisé et s'est effondré au centre de la tour ;
- La cheminée est en état et ne montre pas de désordres apparents justifiant son démontage ;
- Les murs ont été touchés par le feu et la pierre est rubéfiée sur une grande surface (marques de rougeur) ;
- Les maçonneries de la tour, murs et voûtes, sont détrempées du fait de l'intervention des pompiers.

Une couverture provisoire, avec un large débord, a été mise en place pour protéger aussi les murs avant les fêtes de Noël 2013. La DRAC participe au financement de cette opération.

III - Programme de travaux de restauration

La restauration de ce monument est envisagée sur la base d'un programme élaboré en concertation avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH). Ce programme de restauration portera sur la réfection des charpentes et couvertures, la réfection des corniches et parement en pierres, les menuiseries extérieures. Ce programme sera éventuellement complété en fonction des éléments du diagnostic élaboré par la maîtrise d'œuvre.

Ces études seront confiées à un architecte qualifié : Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH) ou architecte de compétence équivalente.

Les études confiées porteront sur :

1^{ère} phase :

- les études de diagnostic pour consolider et compléter le programme de l'opération de restauration ;
- les études d'avant-projet (APS, APD).

Cette première phase permettra d'arrêter l'enveloppe financière de l'opération et de déterminer le montant de l'opération qui pourra bénéficier de l'aide des partenaires (déduction faite des indemnités de sinistres). L'engagement de la seconde phase se fera après validation du Conseil Municipal.

2^{ème} phase :

- les études de projet (PRO) ;
- l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- l'examen de la conformité du projet des études d'exécution des contrats de travaux (VISA) ;
- la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors de la réception des travaux et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR).

Il est proposé de lancer un accord-cadre mono-attributaire (article 76 du Code des Marchés Publics) avec un premier marché subséquent ayant pour objet les éléments diagnostics et l'avant-projet.

L'évaluation globale de cette opération est de l'ordre de 1 200 000 € à 1 400 000 € toutes dépenses confondues (sous réserve des conclusions du diagnostic) dont 200 000 € TTC d'honoraires de maîtrise d'œuvre et de frais d'études spécifiques.

Le montant de la première phase d'études (honoraires et études spécifiques) est évalué à 58 333 € HT, soit 70 000 € TTC. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne de crédit 23.324.2313.0014005 CS 33000.

Les partenaires tels que la DRAC et le Département du Doubs seront sollicités à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude pour la DRAC et de 20 % pour le Département, déduction faite des indemnités de sinistre obtenues.

IV - Calendrier

Le calendrier est le suivant :

- Début mai 2014 : choix d'une équipe de Maîtrise d'Œuvre
- Début 2015 : remise des études diagnostic et avant-projet
- Avril 2015 : validation dossier par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Novembre 2015 : études de projet et choix des entreprises pour les marchés de travaux
- Fin 2015 : Engagement des travaux de restauration (durée : 12 mois).

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'opération définie ci-dessus, le montant et l'échéancier prévisionnels,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 février 2014.